ces, a ſçu éviter; car les réglemens que vous réprouvez ſi fort, ont été faits ſous les yeux de ce grand Miniſtres par les Négocians & les Fabricans ; il a jugé que leur intérêt était celui de l'État, & tant qu'on s'écartera de ce principe, on fera toujours de grandes fautes. M. Colbert connaiſſait les hommes mieux que vous; il a voulu mettre un frein à la cupidité des Commerçans & Fabricans, pour s'aſſurer de leur bonne foi, & les contenir dans des bornes dont ils ne puſſent s'écarter impunément : vous jugez plus favorablement de notre ſiecle qu'il n'a jugé du ſien, puiſque vous voulez qu'on ait une entiere confiance dans la probité de nos Fabricans : cependant, Monſieur, les hommes ont été, ſont & ſeront toujours les mêmes, pour ne rien dire de plus ; je vous obſerverai cependant que notre luxe, devenu commun à tous les États, a augmenté nos beſoins, & nous entraîne forcément dans des dépenſes d'uſage dans leſquelles nos peres auroient trouvé de la prodigalité, eu égard à la ſimplicité & à l'honnêteté de leurs mœurs.

Je paſſe ſous ſilence les conſéquences que l'on doit tirer de ce changement, & finis cette lettre qui n'eſt déjà que beaucoup trop longue, par inſiſter ſur l'indiſpenſable néceſſité d'ordonner aux Négocians & Inſpecteurs qui compoſent le Bureau des Marchands, de tenir la main à l'exécution des réglemens, conformément aux Édits & Déclarations, notamment à la lettre-patente du 13 Février 1765, & à l'Arrêt du Conſeil du 28 Février 1766, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné pour le plus grand avantage des Manufactures du Royaume.

J'ai l'honneur d'être, &c.

CHANGES.

A. 1766.	*Jeudi* 14.	*Ven.* 15	*Sam.* 16.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	½ à 3 8e.	. . . .	. . . .

ANNONCES DE LIVRES.

Eſſai ſur le rapport des poids étrangers avec le marc de France, lû à l'aſſemblée publique de l'Académie royale des Sciences le 9 Avril 1766, *par M. Tillet de la même Académie.* De l'Imprimerie royale, in-4°. de 64 pages.

Ce Mémoire eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere M. Tillet rend compte des circonſtances qui ont occaſionné ſon travail, & des ſecours qu'il a reçus pour le perfectionner : la ſeconde eſt deſtinée à nous mettre ſous les yeux le rapport des poids étrangers avec celui de France.

Le Conſeil déterminé à faire faire des expériences ſur la meilleure maniere de procéder aux eſſais des matieres d'or & d'argent, en avait chargé MM. Tillet, Hellot & Macquer. M. Chauvelin, Intendant des Finances, à qui le détail des monnoies eſt confié, & dont le zele pour cet objet important de l'adminiſtration, a beaucoup contribué au premier réglement qui a été fait ſur la partie des eſſais, eut recours à M. le Duc de Praſlin, pour avoir d'abord des mémoires des plus habiles eſſayeurs, & enſuite les poids mêmes en nature qui ſont en uſage dans les différens États de l'Europe. Munis de pareils ſecours, MM. Tillet, Hellot & Macquer commençaient à s'occuper de leur rapport avec le marc de France, lorſque le Conſeil forma le projet d'établir dans le Royaume un rapport exact des différens poids & meſures qu'on y emploie, en prenant pour objet de comparaiſon ceux qui ſont en uſage à Paris, & de faire dreſſer un tarif qui, en facilitant les opérations du commerce, le rendit plus actif, & contribuât encore à ſa ſûreté.

L'exécution de ce projet a été confiée par M. le Contrôleur Général à M. de Montaran, Intendant du Commerce, & MM. Tillet & Hellot ont été déſignés pour y concourir. Ces ſçavans Académiciens ont déjà préſenté à l'Académie pluſieurs machines qu'ils ont imaginées, ſoit pour donner tout d'un coup le rapport des différentes meſures à grains avec le boiſſeau de Paris, de quelque forme qu'on ſuppoſe ces meſures, ſoit pour comparer auſſi ſur le champ toutes les meſures des liquides

avec la pinte de Paris, réduire leurs dimenſions en pouces cubes, & établir du méme coup d'œil le poids du liquide qu'elles contiennent.

M. le Contrôleur Général inſtruit du travail que ces Académiciens avaient commencé ſur le rapport des poids étrangers avec celui de France, & perſuadé qu'il deviendrait un préliminaire dont le commerce tirerait un grand avantage, a chargé ces Académiciens de le ſuivre ſans interruption.

M. Tillet penſe, avec le plus grand nombre, que l'uniformité des poids & meſures, non-ſeulement dans un État, mais encore parmi les nations policées, ſerait très-avantageuſe pour le commerce, & il eſpere que ſon travail pourra peut-être y conduire d'une façon indirecte. Dans les différentes parties de ce Mémoire, on voit les diverſes manieres de procéder que ce ſçavant Académicien a miſes en uſage pour perfectionner ſon travail. Sa modeſtie ne lui permet pas de croire qu'il ne s'eſt pas trompé, & il invite ceux qui remarqueraient quelques erreurs, de vouloir bien les relever.

FINANCES.

BORDEREAU des différens effets repréſentés & numérotés pendant le mois de Juillet 1766, en exécution de l'Edit du mois de Déc. 1764.

Nombre des Effets.	NATURE DES EFFETS.	Montant des principaux des Effets.
420 ..	Rentes ſur les Aydes & Gab. rembourſables au d^er. 20.	2,348,704 ℔ 6 ß 8 d.
425 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	5,291,936 19 6
295 ..	Rentes & int. ſur les tailles rembourſables au d^er. 20.	1,518,077 7 3
404 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	2,340,063 6 8
275 ..	Augmentations de gages rembourſables au denier 20.	3,210,475 14
99 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	310,033 15 11
18 ..	Taxations héréditaires rembourſables au denier 20, & taxations au denier 18.	44,299
51 ..	Autres charges des États du Roi, comme intérêts d'Offices ſupprimés, &c. rembourſables au d^er. 20.	120,500 8 2
69 ..	Charges des États du Roi, des Domaines, Bois, Eaux & Forêts, rembourſables au denier 20.	178,601 10
4 ..	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	478,637 3 5
1 ..	Rentes à 5 pour cent ſur les cuirs, de 1759	3,000
6 ..	Rentes ſur la Caiſſe des Amortiſſemens	17,000
6 ..	Rentes ſur les deux ſols pour livre	16,000
70 ..	Actions des Fermes	70,000
12 ..	Troiſiéme Loterie royale	7,798
32 ..	Quatrieme Loterie royale	22,180
25 ..	Emprunt de 50 millions	32,500
2212 ..		16,009,807 2 5

2212 . .	*D'autre part.*			16,009,807	2 5
4 . .	Annuités de 1757.	Coupons de 1760		400	
15 . .		Coupons de 1761		1,500	
2 . .		Coupons de 1762		200	
5 . .	Effets représentatifs des 6 derniers coup. desd. Ann.			2,500	
100 . .	Effets des Colonies			299,556	18 4
3700 . .	Reconnaissances du Canada			8,060,330	
	Emprunt du 16 Mars 1760		*néant.*		
	Reconn. représent. celles déliv. par le S. Nouette,		*néant.*		
10 . .	Rentes à 3 pour cent sur les Postes			74,120	
20 . .	Rentes à 4 pour cent sur les Aydes & Gabelles . .			98,050	
20 . .	Rentes à 3 pour cent sur les cuirs de 1760 . . .			197,000	
20 . .	Rentes à 3 pour cent sur les cuirs de 1761 . . .			80,446	13 4
6108 . .				24,822,910 ℔ 14 ß 1 d.	

Récapitulation.

Nombre des Effets représentés antérieurem[t]. au mois de Juillet 1766, ...	647,360
Nombre des Effets représentés pendant ledit mois	6,108
	653,468

Montant des principaux des Effets représentés antérieurement au mois de Juillet 1766	1,678,908,171 ℔ 15 ß 5 d.
Montant des principaux de ceux représentés pend[t]. led. mois. .	24,822,910 14 1
	1,703,731,082 ℔ 9 ß 6

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Bonnet fils,	20[e].	A.	19
De la Rue,	22[e].	C.	23
Amyot,	23[e].	t. des 6 d[er]. m.	23
Berthe,	24[e].	A.	18
Baroy,	27[e].	M.	22
Billard,	32[e].	A.	18
Bonnet Pere,	38[e].	A.	18
Aliſſan,	39[e].	toutes let.	18
De Fays,	42[e].	E.	19
De S[te]. Luce,	47[e].	C.	21
De la Rue fils,	50[e].	A.	23
Molliere,	51[e].	P.	18
Thevenin,	54[e].	S.	18
De S[t]. Janvier,	55[e].	P.	21
Radix,	53[e].	R.	21
Maſſon,	59[e].	A.	18
Filleul,	60[e].	P.	19
Bouron,	62[e].	P.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août. 1766.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16
Ac. des Indes. .	1310	. . . . .	. . . .
Emp. de la Com.	418	. . . . .	. . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	17	. . . . .	. . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	35 ½	. . . . .	. . . .
Ac. des Fermes.	847 ½ . . .	. . . . .	. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . .
2[f]. p. 1. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . .
3[e]. Loterie. .	23 ½ 13[e]. 28 .	. . . . .	. . . .
Annuités. . .	420	FESTE.	FETSE
Coup. d'An. .	82 ½	. . . . .	. . . .
Emp. de 50 mil.	22	. . . . .	. . . .
Emp. de 30 mil.	25	. . . . .	. . . .
Col. 1759. . .	28. 28½ 6[m]. 35. 56[m]	. . . . .	. . . .
Canada. . .	29. 30. 2[m] 32. 10[m]	. . . . .	. . . .
4[e]. L. Epoques.	24 ½ 10[e]. 29 ½ .	. . . . .	. . . .
Nouette. . .	24 ½ 25. 2[m] .	. . . . .	. . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ○/○. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ○/○ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 66.

DE DUNKERQUE, *le* 8 *Août* 1766.

ETAT *des Navires arrivés des Iſles Françaiſes de l'Amérique dans ce Port pendant le quartier d'Avril* 1766.

CEs Navires ſont le *Comte d'Eſtaing* de 80 tonneaux, Capitaine *Pierre David*, arrivé le 16 Février, à la direction des ſieurs Caillés freres; l'*Heureux*, de 180 tonneaux, Capitaine *Dubreuil de la Raulle* de Saint Malo, arrivé le 9 Mars, à la direction du ſieur Boujean; la *Diane*, de 150 tonneaux, Capitaine *Dury*, arrivé le 25 Mars, à la direction du ſieur Meignot Dallet; la *Thereſe*, de 240 tonneaux, Capitaine *Frechon*, arrivé le 28 Mars, à la direction des ſieurs Caillés freres; le *d'Invau*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lefebvre* de Bordeaux, arrivé le 20 Avril, à la direction des ſieurs Coppens & Compagnie. La cargaiſon de ces cinq Navires conſiſtait en 17625 *liv.* de ſucre commun, 533186 *liv.* de ſucre brut, 30349 *liv.* de ſucre dito avarié de moitié, 297086 *liv.* de ſucre terré, 23643 *liv.* de ſucre dito avarié d'un tiers, 88783 *liv.* de café, 5270 *liv.* de café avarié de moitié, 65600 *liv.* de bois de Gayac & de Campêche, 60 pieds de bois d'Acajou, 1266 *liv.* de cacao; 13714 pots de tafia, 11030 *liv.* de ſavon, 565 *liv.* de coton en laine, 6998 *liv.* d'indigo, 1808 cuirs ſecs en poil, 56 dito avariés de moitié, 99 dito avariés d'un tiers, 58 *liv.* de confitures, 34 *liv.* de ſyrops & 155 *liv.* de tabac en carottes. Toutes ces marchandiſes peuvent être évaluées à la ſomme de 290705 livres 15 ſols 2 deniers.

DE L'ORIENT, *le* 8 *Août* 1766.

La cargaiſon du Navire de la Compagnie des Indes la *Doure*, dont l'arrivée a été précédemment annoncée, conſiſte en 792 balles & caiſſes de coton, de mouſſelines & d'étoſes de ſoie, 113637 *liv.* de poivre, 95939 *liv.* de ſalpêtre, & 1678 ſacs de cauris.

DE CHARENTE, *le* 8 *Août* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti par ce Bureau pendant tout le mois de Juillet 1766 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Nord, 790 bariques 18 veltes d'eau-de-vie, 8 bariques de vin de Coignac, 9 bariques de vin de Saint Jean d'Angely; pour la Hollande, 348 bariques 12 veltes d'eau-de-vie, 147 bariques de vin de Coignac, 49 bariques de vin de Saint Jean d'Angely, 3996 rames de papier; pour l'Angleterre, 390 bariques 13 veltes d'eau de-vie, 1862 quintaux de graine de lin, 796 rames de papier.

IMPORTATION.

Il eſt entré & il a été enregiſtré au même Bureau pendant le mois de Juillet les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, du Nord, 2700 *liv.* de faulx, 250 *liv.* de cuivre en roſette, 150 *liv.* de jambons.

DE BORDEAUX, *le* 2 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 31 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 47 Navires Français & Etrangers, dont 10 venant des Colonies, ſçavoir, l'*Apollon*, Capitaine *Geraud Muzard* de Bordeaux; la *Sophie*, Capitaine *Laporte* de Bordeaux; la *Nanette* Capitaine *Paul Renaud fils* de Bordeaux; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Jean Sargeac* de Bordeaux; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Pierre Demeyerre* de Bordeaux partis de la Guadaloupe; le *Favori*, Capitaine *Prouillot* de Bayonne; l'*Heureuſe Paix*, Capitaine *Thomas Laſſalle* de Bayonne, partis de Saint Domingue; le *Daubenton*, Capitaine *Binquet* de Bordeaux; le *Creſus*, Capitaine *Bidet* de la Rochelle, partis du Cap; & le *Don de Dieu*, Capitaine *Dubrey* de Bordeaux, parti du Port au Prince, tous les 10 chargés de ſucre brut & terré, de café, d'indigo, de coton, de cacao, de bois d'Acajou, de ſyrops & de liqueurs pour différens

Particuliers & Négocians de Bordeaux. Des 37 autres 2 venaient de Corck ; 2 de Neufchâtel, 1 de Suanzey, 1 de Dantzick, 2 de Riga, 1 de Roſtock, 1 de Copenhague, 1 de Wibourg, 7 de Redon, 1 de Hambourg, 3 d'Amſterdam, 1 de Lisbonne, 1 d'Abo, 2 de Bayonne, 1 de Dunkerque, 1 de Morlaix, 5 de Nantes, 1 de Marennes & 3 de Rouen, chargés de différentes marchandiſes comme bois de ſapin, de merain, toile, fer, chanvre, mercerie & quincaillerie pour pluſieurs Particuliers & Négocians de Bordeaux.

Prix *courant des denrées de l'Amérique.*

Le quintal de ſucre blanc, deuxième ſorte, de 48 à 50 livres ; troiſième ſorte de 40 à 42 livres ; blanc commun de 34 à 36 livres ; petit commun de 28 à 30 livres ; tête de 25 à 27 livres ; le ſucre brut de Léogane de 23 à 25 liv. dito du Cap de 22 à 24 livres ; dito de Saint Louis 22 & 23 liv. ; *la livre* de café Martinique 14 ſols 6 deniers & 15 ſols, dito marchand, 14 ſols 3 deniers ; dito vieux inférieur 11 ſols 6 deniers ; café de Saint Domingue nouveau fin 13 ſols 9 deniers & 14 ſols ; dito marchand 12 ſols 6 deniers & 13 ſols, dito vieux inférieur 11 ſols ; indigo bleu & violet 8 livres 10 ſols ; dito mêlé 6 livres 10 ſols ; dito cuivré fin 5 livres ; dito marchand 4 livres 10 ſols & quatre livres 15 ſols ; dito inférieur 4 livres ; le quintal de coton de Saint Domingue de 160 à 165 livres ; dito de la Martinique de 140 à 145 livres ; gingembre gris 24 ſols ; canefice 20 ſols ; cuirs tannés 50 ſols ; dito en poil 14 ſols ; gingembre confit 30 ſols ; citrons confits 22 ſols ; rocou 26 ſols ; cacao de la Martinique 13 ſols ; le quintal de ſyrop de ſucre 10 livres, amidon 24 liv. fer aſſorti de Suede 17 livres ; le plomb en faumon 24 livres ; le fer blanc 160 livres.

De Marseille, *le* 5 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 28 Juil. au 4 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 48 bâtimens franç. & 18 étrang. venant du Cap, de la Martinique, de la Guadaloupe, d'Abo, d'Amſterdam, de Roterdam, de Dunkerque, de Saint Valery, de Honfleur, de Nantes, de Smyrne, de Luan, d'Almazaron, d'Araiſſe, de Layaſſe, d'Alicante, de Vinaros, de Palamos, de Palerme, de Livourne, de Sardaigne, de Nice, de Savone, d'Agde, de Narbonne, d'Arles, de Cette, de Saint Tropès, d'Hieres & de Toulon, chargés de ſucre, de café, d'indigo, de coton, de bled, de riz, de farine, de poiſſon ſalé, de goudron, de planches, de diverſes marchandiſes, en plus grande partie de la foire de Beaucaire, & de 342 milleroles d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 47 bâtimens français & 14 étrangers allant à la Ciotat, à Cette, à Agde, à Martigues, à Toulon, à Narbonne, à Frejus, à Hyeres, à Arles, à Saint Tropès, à Cannes, à Menton, à Antibes, à Nice, à Genes, en Corſe, à Cagliari, à Bandol, à Borme, à Barcelonne, à Alicante, à Meſſine, à Majorque, au Levant, en Syrie, à Rouen, à Dunkerque chargés de différentes marchandiſes d'épiceries, de drogueries, de merceries & de quincailleries.

De Honfleur, *le* 10 *Août* 1766.

Départ *de Navires.*

Le 8 Août 1766 il eſt ſorti de ce Port les Navires la *Côte d'Or*, Capitaine M. le Chevalier *Duboſcq*, allant à la riviere de Gambie pour la traite des Noirs ; & le *Saint Joſeph* allant à la Guadaloupe chargé de bœuf, de beurre, de vins & de farines.

Navires en Armement.

De Honfleur, *le* 10 *Août* 1766.

Le Navire l'*Aimable Marie*, Capitaine *Jean Loiſel* de Honfleur, armé de 6 canons & de vingt-cinq hommes d'équipage, eſt en charge dans ce Port pour le Cap, & partira le 25 de ce mois. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à Rouen à M. de Nattieville, & à Honfleur à M. Pierre le Carpentier, Armateur de ce Navire.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 19 Août.

AGRICULTURE.

SUITE *du projet d'amélioration pour l'Armagnac, par M. de la Borde.*

UNe troiſieme Loi y ſerait néceſſaire pour obliger le Payſan à n'élever que des oies blanches. On regardera peut-être cet objet comme d'une petite conſéquence ; il eſt cepend^t. étonnant combien de ſecours ces gens là trouvent dans les toiſons qu'ils tirent de ces animaux. Ont-ils beſoin de 24 ß pour acheter de petites proviſions pour le ménage, ils plument leurs troupeaux d'oies griſes, & vendent ce duvet de 8 à 12 ß la liv. dans les marchés & foires, au lieu qu'ils vendraient la blanche de 25 à 30 ß. Il s'en fait un commerce conſidérable pour les foires de Bordeaux, & les Hollandais en chargent beaucoup à Bayonne pour le Pays étranger; ſouvent même ils nous revendent ce duvet dans nos autres Ports de France.

La production des mulets conviendrait beaucoup mieux dans l'Armagnac que celle des chevaux, par la raiſon que les herbages y ſont mauvais; un mulet ſe vend au bout de ſix mois juſqu'à 80 ℔, au lieu qu'un poulain, au bout de trois à quatre ans, n'eſt vendu que vingt écus ou 100 ℔ tout au plus.

En ſemant dans cette Province beaucoup de bled d'Eſpagne qui y réſiſte à la grêle, on éviterait une partie des dommages fréquens que cauſe ce météore. Le Payſan connaît très-bien la culture de ce grain, & il s'en nourrit volontiers. J'ai fait l'épreuve qu'un homme peut vivre avec cette farine au moyen de quinze deniers par jour. Cette obſervation pourrait être utile pour un pays où la famine ſe ferait ſentir. Il ſe fait une conſommation de ces bleds d'Inde à Bayonne, d'où l'on en tranſporte en Eſpagne & en Portugal.

Les bleds d'Inde ou d'Eſpagne ſont ſemés, & les vignes plantées preſque toutes au cordeau & en quinconce dans l'Armagnac. Je me ſuis ſervi, avec ſuccès, pour la culture des bleds d'Eſpagne & des vignes, de onze charrues que j'ai fait faire toutes les unes différentes des autres. Un ſeul animal ſuffit pour labourer avec une de ces charrues, & faire tout à la fois l'ouvrage de pluſieurs allées & venues. Je ſouhaite que cette invention puiſſe être du goût des laboureurs. Je finis en ajoutant qu'il faudrait des chemins praticables, & par tous ces différens moyens on donnerait pour ainſi dire une nouvelle vie à l'Armagnac. *fin.*

DE HONFLEUR, *le* 10 *Août* 1766.

Les abondantes pluies qui depuis 2 mois n'ont preſque pas ceſſé de tomber, donnaient lieu de craindre pour la récolte des bleds; mais le temps ayant changé, diſſipe les inquiétudes qu'on avait à cet égard ; de ſorte que le prix du bled commence à diminuer, & on aſſure qu'il ſera de très-bonne qualité.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la 1^ere^ 15^e^ de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S de

BOURGES.				VALENCIENNES.				METZ.				MONTAUBAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
BOURGES.	17	5	10	Avesnes.	17	5		Longwy.	10	9	5	Cahors.	24	8	8
Chateauroux	20	12	3	Bavey.	15	1	10	METZ.	10	13	5	Cauſſade.	0	15	
Dun le Roi.	16	16		Cambray.	15			Montmedy.	11	9	2	Figeac.	24		
Iſſoudun.	18	15	10	Condé.	16	5		Phalsbourg.	13	10	8	Gourdon.	21*		8
La Charité.	18			Givet.	16	10		Sarrebourg.	13	4		Lauzerte.	25	16	6
La Chaſtre.	17	14	8	Landrecy.	15	13	10	Sarlouis.	12			Milhau.	35		
Le Blanc.	20*	12	6	Mariembourg.	17*	12		Sedan.	14*	14		Moiſſac.	24	1	3
St. Amand.	15*	9	4	Maubeuge.	14	16	5	Thionville.	11	5	5	MONTAUBAN	21	19	7
Sancerre.	18	18		Philippeville.	16			Toul.	11	9	8	Murdebarrez.	24	16	4
Vierzon.	20	3		Quesnoy.	12*	16	3	Verdun.	9*	18		Rhodez.	25		
				St. Amand.	16	2	8	Vic.	11	16	4	Ste. Affrique.	35*	2	4
				VALENCIENNES.	15	7	6					St. Antonin.	31	5	3
												Villefranche.	26		3
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	18	8	From. le ſep.	15	14	2	From. le ſep	11	17	4	From. le ſep.	26	17	10
Pain la liv.				Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		1	8	Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	4	18	9	Avoine le ſ.	5	10		Avoine le ſ.	4	11		Avoine le ſ.	8	11	11
Foin le q.	1	17	6	Foin le quint.	1	10	5	Foin le q.	1	9		Foin le quint	1	18	4
Paille le q.	1	2		Paille le q.		19		Paille le q.		15	2	Paille le q.		18	1

CHOIX *du grain pour les ſemences.*

La libre exportation des grains doit avoir appris aux Cultivateurs combien il leur eſt intéreſſant de choiſir les plus beaux grains pour enſemencer leurs terres. Quoique la qualité du ſol influe beaucoup ſur celle des grains, on peut être aſſuré que l'attention dans le choix des ſemences produit des grains plus beaux. Tous les Pays où la culture n'était pas en vigueur avant la libre exportation, produiſaient peu de grains, & d'une qualité inférieure.

Il n'y a pas de Provinces & même de Paroiſſes dans les Pays de petite culture, où les différentes qualités de bled ne faſſent une augmentation ou une diminution de 30 ß par ſeptier, meſure de Paris.

Les Pays les plus maigres produiſent communément 5 ſeptiers de bled meſure de Paris, par arpent de 100 perches de 24 pieds. C'eſt donc 7 ℔ 10 ß par arpent qu'il y a à gagner pour ceux qui mettent de l'attention dans le choix de leurs ſemences. Il y a beaucoup de terres qui ne ſont pas affermées à ce prix, il ſerait étonnant que les Cultivateurs négligeaſſent de s'affranchir de la totalité ou de la portion du prix de leur ferme, quand ils peuvent le faire auſſi facilement.

L'exportation des grains de France à l'Étranger a fait connaître que les bleds

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 23 Août.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS *sur le Mémoire de M. de la Borde, pour l'amélioration du Pays d'Armagnac.*

M. De la Borde croit qu'il ſerait à propos de défendre de faire mourir tous les ans les abeilles pour en avoir la cire & le miel, je penſe au contraire que c'eſt le ſeul moyen de les conſerver, lorſque cela ſe fait avec la prudence du Jardinier intelligent, qui pour avoir de beaux arbres, coupe les branches inutiles. On ſçait que lorſque les abeilles vieilliſſent, elles deviennent pareſſeuſes, qu'elles ſe répandent dans les jeunes ruches & y portent leurs maladies & la déſunion : c'eſt pourquoi il eſt très à propos, lorſqu'on s'apperçoit qu'un ruchier eſt mal ſain, de le ſegreger des autres, & s'il n'a pas été en état de fournir à ſa ſubſiſtance par la vieilleſſe des abeilles, de l'étouffer avant l'hyver, afin d'empêcher la communication des malades avec celles qui ſont ſaines, & de conſerver le peu de miel & de cire qui reſtent.

Il eſt d'expérience que ſi l'on ne vendait pas les vieilles brebis, & que ſi l'on ne changeait pas ſouvent les troupeaux de canton, on n'en aurait bientôt plus de vieilles ni de jeunes.

Quant à la fleur jaune qui eſt ſi commune dans l'Armagnac, & qui croît ſur une plante que l'on nomme *ageon* dans le Poitou, je doute qu'elle ſoit d'une grande utilité pour les abeilles : il eſt certain qu'elle dure pendant tout l'hyver, & que je ne l'ai jamais vue plus brillante que dans les plus fortes gelées : cette plante a des pointes très-piquantes ; elle s'éleve ordinairement de quatre à cinq pieds, & quelquefois juſqu'à 10 & 12 ; ſa fleur eſt garnie autant que la Julienne, & il n'eſt point rare de voir des branches de deux pieds de longueur entiérement garnies de fleurs, mais il ſerait fort dangereux de planter exprès des hayes de cette plante, parce que, comme elle porte une quantité infinie de graines, elle pullule prodigieuſement, & qu'il eſt très-difficile de la détruire, ce qui devient très-nuiſible au labourage. Elle croît d'elle-même dans les terres légeres & froides, elle ferait des hayes très-ſerrées, parce qu'elle obéit au ciſeau, mais elle trace ſans fin, d'ailleurs elle ne peut pas être d'une grande utilité, les abeilles ne ſortant gueres pendant l'hyver, & ne s'écartant jamais.

Je compterais beaucoup plus ſur la purée des feves de marais, ſi M. de la Borde voulait indiquer la maniere de la faire, & appuyer ſon précepte de quelqu'expérience à ce ſujet : il dit que cette purée doit être fort épaiſſe, mais ſi on la fait cuire, elle aigrira infailliblement : (a) doit-on ſe contenter de donner aux abeilles de la farine de feves de marais, ou détrempe-t-on cette farine avec du miel ?

(a) *Nous pouvons répondre d'avance qu'il s'agit de faire bouillir les feves de marais juſqu'à ce qu'elles tournent en purée, & que le bouillon prenne de la conſiſtance.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Je penſe que de cette maniere la purée ſe garderait, & malgré cette confiance, je préférerais d'en donner de nouvelle tous les huit jours, à moins qu'après l'eſſai je ne viſſe que les abeilles s'accommodaſſent mieux de la vielle purée que de la nouvelle.

Quant à l'arrangement propoſé pour les pailles, à l'effet de fournir au Curé une contribution en argent pour lui tenir lieu deſdites pailles, je le crois impraticable, il occaſionnerait autant de Procès qu'il y aurait de contribuables; d'ailleurs ces pailles ne ſont pas perdues pour la ſociété, le décimateur les vend, & celui qui en a beſoin ſçait où les prendre.

Si M. de la Borde pouvait trouver un expédient pour détruire les thuies ou ageons & les autres ſortes de brandes qui arrachent la laine des moutons & qui nuiſent ſi fort aux pâturages, ce moyen contribuerait bien plus à la propagation des moutons, que la défenſe de tuer des agneaux, attendu que les particuliers aimeraient beaucoup mieux faire des éleves, s'ils en avaient la commodité.

Au reſte on ne peut que ſçavoir gré à M. de la Borde de ſon zele pour ſa patrie & la diſcuſſion qu'occaſionnent ſes projets ne peut manquer de donner ou des lumieres ou plus de force à ſes principes.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALENÇON.		LILLE.		BESANÇON.		TOURS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
ALENÇON.	19 17	Aire.	15 8 9	Arbois.	20 12 6	Amboiſe.	22 16 6
Argentan.	21	Arras.	15 13 6	Beaume.	18 18 9	Angers.	22 2 3
Bernay.	18	Bailleul.	18	BESANÇON.	19 13 9	Beaugé.	
Conches.	22*	Bapaume.	15 3 1	Dole.	19 18 8	Chât. du-Loir	22 11 5
Domfront.	15* 11 8	Bergues.	17 10 6	Gray.	20 8	Château-G.	20 6 2
Falaiſe.	19 16	Bethune.	17 4 9	Lons-le-Saunier.	21 16	Chinon.	21 13 6
Lizieux.	21	Caſiel.	18	Orgelet.	24*	Lafleche.	21 3 6
Mortagne.	21 15 8	Douay.	15 16 6	Ornans.	20 19 4	Laval.	22 19 9
Verneuil.	19 8	Dunkerque.	20*	Poligny.	23 4	LeMans.	19* 16
		Gravelines.	16 16 11	Pontarlier.	23 8	Loches.	20 9 7
		Heſdin.	19 12 6	Quingey.		Loudun.	20 4 9
		LILLE.	17 19 8	St. Claude.	22 17 6	Mayenne.	19 19 11
		S. Omer.	17 5 11	Salins.	21 6 3	Montreuil-B.	20 16 9
		S. Pol.	10* 10	Veſoul.	18* 8	Richelieu.	22 1
		S. Venant.	20			Saumur.	23* 15 7
						TOURS.	23 4
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	19 16 6	From. le ſep.	17 9	From. le ſep.	21 3 7	From. le ſep.	21 13 10
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	6 17 6	Avoine le ſ.	6 2 6	Avoine le ſ.	6 17	Avoine le ſ.	7 5 7
Foin le q.	1 18 11	Foin le quint.	1 12 1	Foin le quint.	1 5 11	Foin le q.	2 7 10
Paille le q.	1 3	Paille le q.	1 2 1	Paille le q.	13 4	Paille le q.	1 3 2

vez pas la moindre idée des opérations de notre commerce en gros, & des occupations des Négocians qui le font; ce ſont eux cependant qui doivent régler le Fabricant dans le procédé qu'il a intérêt de tenir ; & c'eſt moi, qui en bon citoyen commerçant, prend la libérté de vous démontrer phyſiquement, qu'il eſt indiſpenſable, pour la conſervation de nos manufactures, que toutes les étoffes ſoient garanties pour ce qu'elles ſont : c'eſt-à-dire qu'un velours à trois poils, qui par ſa fabrication, a été connu de tous temps pour un velours à trois poils, ne ceſſe pas d'être ce qu'il a été; qu'un velours à deux poils ſoit un velours à deux poils; qu'un velours dans lequel on voudra introduire dans la ſuite un mélange de matieres inférieures à la ſoie, ou celui dont on altérera la qualité actuelle, ſoit déſigné par tel nom qu'on jugera à propos de lui donner, peu importe, pourvu que dans toute étoffe, l'acheteur & le conſommateur ſçachent ce qu'ils achetent.

Cette diminution de qualité dans l'étoffe, ou ce mélange de matieres qui lui ſont étrangeres, ſeront profitables au Manufacturier, ou ne le ſeront pas ; la conſommation ſeule décidera du bien ou du mal qui doit en réſulter pour lui.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES.

A. 1766.	*Lundi* 18.	*Mar.* 19.	*Mer.* 20.
Amſterdam.	55 ½		
Londres.	32 1/8		
Hambourg.	170 ½		
Madrid.	15 1		
Cadix.	15		
Livourne.	96		
Lyon Août.	½ p		

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 9 Août* 1766.

Le Navire Français le *Jean Jacques* de 130 tonneaux, Capitaine *Lemoine*, Armateur M. Montaudouin, eſt en charge en ce Port pour la Guadaloupe; les Navires Étrangers la *Ville de Ferol*, Capitaine *Pierre Baſſarte*, & le *Jeune Henri*, Capitaine *Huybert Lieuves*, ſont auſſi en charge dans ce Port, le premier pour Carcaſſonne, & le ſecond pour Naples.

DU HAVRE, *le* 14 *Août* 1766.

Les Navires la *Pauline*, de 350 tonneaux, Capitaine *Rabier*, du Havre; la *Conſtante*, Capitaine *L. Lemeſle*, & le S^t. *Laurent*, de 160 tonneaux, Capitaine de *Laſtre*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Cap, partira au commencement de Novembre prochain; le ſecond pour la Martinique, partira du 15 au 20 Septembre; le troiſieme pour Cadix, partira le 15 Septembre. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer pour le premier, au HAVRE, à MM. Euſtache freres; pour le ſecond, à ROUEN, à M. A. N. Legrand, & au HAVRE à MM. V^e. le Monier & fils; & pour le troiſiéme, au HAVRE, à MM. Guillaume Prier & Prier freres.

A V I S.

M. Jean Henry Schneller, demeurant au marché aux poiſſons à Straſbourg, avertit qu'on trouve chez lui un ſel armoniac qui ſe fabrique dans la baſſe Saxe. Il eſt parfaitement pur & incomparablement meilleur que celui d'Egypte. Comme cette marchandiſe eſt une nouvelle production de l'Europe, M. Schneller ſe croit obligé de la faire connaître & d'en décrire les propriétés.

Les Fabricans qui ont coutume de faire uſage de ſel armoniac, trouveront dans celui qu'on leur propoſe, un profit conſidérable, en ce qu'on le donnera à un prix raiſonnable, c'eſt-à-dire à 210 ℔ de France les cent livres poids de Cologne. On en fournira telle quantité qu'on voudra.

Mais pour qu'on puiſſe s'aſſurer par ſoi-même de la bonté & des propriétés réelles de ce nouveau ſel, propriétés conſtatées par des preuves infaillibles, on met ſous les yeux de ceux qui n'en ont aucune connaiſſance, les regles & les principes reçus depuis long-temps, c'eſt-à-dire, une épreuve courte & facile, & néanmoins ſuffiſante pour être convaincu de la certi-

tude du Jugement que l'on doit porter de ce ſel.

Il reſſemble parfaitement au ſucre le plus fin, & il en a effectivement la forme, c'eſt pourquoi l'on peut d'abord s'aſſurer à la ſeule inſpection, qu'il eſt exempt des groſſes parties huileuſes & enfumées dont le ſel armoniac d'Egypte eſt toujours conſidérablement chargé.

Il ſe diſſout facilement dans une petite quantité d'eau, & cette diſſolution eſt auſſi diaphane après qu'auparavant, ſans qu'elle prenne la moindre couleur, preuve qu'il n'eſt mêlé d'aucunes parties terreſtres ni métalliques.

Cette diſſolution ne ſe trouble pas, & ne prend aucune couleur lorſqu'on y ajoute un ſel fixe ou un ſel alcali vocatil.

Ce ſel moyen peut ſe ſublimer ſans laiſſer après ſoi le moindre dépôt, marque évidente que c'eſt un ſel armoniac des plus parfaits.

Cette diſſolution mêlée avec l'acide de nitre, diſſout l'or vivement & en grande quantité.

En faiſant paſſer ce ſel par les plus fortes épreuves de la Chymie, on n'y trouvera qu'un acide de ſel commun.

Enfin, on offre de faire voir à ceux qui le deſireront, les eſſais qui ont été faits par les épreuves analogues aux différens uſages auxquels on l'emploie dans les Arts.

On fait dans la même Fabrique une nouvelle eſpece de couleur verte qui peut être employée à tous les ouvrages où l'on ſe ſert communément du verd-de-gris, mais elle en differe principalement, en ce qu'elle eſt plus pure & plus ſeche que le vers-de-gris; cette couleur mêlée avec un vernis d'huile, & broyée avec du blanc de plomb ou avec toute autre couleur, ne perd rien de ſa beauté, quelque temps qu'elle reſte expoſée à l'air, au ſoleil ou à la pluie.

Cette couleur délayée dans l'eau, ſurpaſſe en beauté & en durée le *verd de montagne*, autrement dit *verd d'Hongrie*, elle a encore cette qualité eſſentielle, qu'elle n'écume pas comme le *verd de montagne*, quand on s'en ſert, & que la peinture en devient plus fine & plus unie, au lieu que le *verd de montagne* la rend pour l'ordinaire rude & groſſiere.

Le dernier prix de cette couleur livrée à Straſbourg, eſt de 215 ℔ de France, les 100 liv. peſant, poids de Cologne.

On trouve auſſi dans la même Fabrique du véritable ſel de Glauber, à raiſon de 80 ℔ le quintal, même poids, ainſi que de l'alun rouge très-propre à teindre; mais de ces trois dernieres drogues, la proviſion actuelle n'eſt pas conſidérable, cependant l'on pourra contenter les perſonnes qui en demanderont.

FINANCES.

BORDEREAU des effets au Porteur rapportés pour être convertis en contrats pendant le mois de Juillet 1766.

Nombre des Effets rapportés.	Nombre des Contrats demandés.	NATURE DES EFFETS.	Capitaux.
2 . . .	2 . .	Rentes ſur la Caiſſe des Amortiſſemens . . .	4,000 ℔ ß d.
11 . . .	2 . .	Rentes ſur les deux ſeptiémes	21,000
		Actions des Fermes . . . *néant* . . .	
79 . . .	5 . .	Troiſiéme Loterie royale	52,314
		Quatriéme Loterie royale . . *néant* . . .	
		Emprunt de 50 millons . . . *néant* . . .	
		Ann. de 1757 (coup. de 1760, 61 & 62) *néant*.	
92 . . .	9 . .		77,314

92	9		*D'autre part.*	77,314
			Effets représentatifs des 6 derniers coup. desdites Annuités . . . . . *néant* . . .	
1	1		Effets des Colonies	8,544 8 10
82	14		Emprunt du 16 Mars 1760	60,000
4	3		Reconn. représent. celles déliv. par le S. Nouette.	12,000
7	6		Reconnaissances du Canada	65,000
186	33			222,858 ℔ 8 ß 10 d.

RÉCAPITULATION.

Nombres des Effets rapportés antérieurement au mois de Juillet 1766		13,911
Nombre de ceux rappportés pendant ledit mois		186
		14,097
Nombre des Contrats demandés antérieurement au mois de Juillet 1766 . . .		979
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois		33
		1012
Montant des principaux des Effets convertis en Contrats antérieurement au mois de Juillet 1766	8,020,944 ℔ 4 ß 8 d.	
Montant des principaux de ceux convertis en Contrats pendant ledit mois	222,858 8 10	
	8,243,802 13 6	

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Gaultier,	8e.	A.	28
Garnier,	9e.	A.	26
Marsollier,	14e.	C.	26
De Tournieres,	15e.	A.	26
Caron,	16e.	P.	23
Clouet,	19e.	A.	23
Maigret,	21e.	P.	26
Pencheim,	25e.	C.	23
Rousseau,	26e.	A.	28
Carrelet,	31e.	M. p. P. t.	20
D'Eaubonne,	37e.	A.	27
Nau de Ste. M.	43e.	A.	28
Meulan,	44e.	H.	27
Le Noir,	45e.	P.	23
De l'Auge,	48e.	C.	28
Cadeau,	57e.	A.	28
Bretonnier,	58e.	A.	28
Desplasses,	61e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août. 1766.	*Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 2
Ac. des Indes. .	1310. 5 . . .	1305. 2 ½ . .	1300 . .
Emp. de la Com.	420	420	420 . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	17	17	. . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	36	36	. . . .
Ac. des Fermes.	847 ½ . . .	847 ½ . . .	850 . . .
Amortissement.	. . . . .	15 ½ 3m. . .	15 . . .
2s. p. l. du Dix.	. . . . .	15	15 ½ 4m. .
3e. Loterie. .	23 ½ 13e. 28 .	23 ½ 23 . .	23 . . .
Annuités. . .	420 18 . . .	418	418 . . .
Coup. d'An. .	82 ½	82 ½	82 ½ 82 . .
Emp. de 50 mil.	22	22. 23. 4m . .	22 22 ½ . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	25 ½	25 ½ . .
Col. 1759. . .	28	. . . . .	28 . . .
Canada. . .	30	30 ½	32 ½ 10m. .
4e. L. Epoques.	24 ½ 10e. 29 .	24. 23 ½ 10e 28 ½	23 ½ 10e 28 ½
Nouette. . .	25. 25 ½ J. 28.	25. 25 ½ . .	25 ½ Av. 27 J.
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅋. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⅋ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 26 Août.

AGRICULTURE.

De Londres.

LE Roi a ordonné que le Gouverneur de la Floride orientale expédiât des conceſſions de pluſieurs millions d'acres à différens Seigneurs & Particuliers diſtingués de ce Royaume. On a freté quelques Vaiſſeaux, à l'effet d'aller à Hambourg pour tranſporter les émigrans Allemans & remplir les termes de leurs conceſſions.

Un Baronet de cette Ville eſt allé en Écoſſe pour engager trois cent Montagnards à s'établir ſur les terres qui lui ont été données, & il ſe propoſe de leur fournir 3000 Negres qui ſont indiſpenſablement néceſſaires pour ſoutenir l'entrepriſe.

Les Lettres arrivées le 1^er^. Août du Nord de l'Écoſſe, portent que la pêche du Saumon ſera plus abondante cette année qu'elle ne l'a été depuis plus de trente ans.

On mande de Penſacola qu'il y eſt arrivé depuis peu ſur deux Vaiſſeaux, 164 colons Allemans venant d'Altena & de Hambourg, & qu'ils devaient s'établir dans les Terres de Mountford Brown, Écuyer, Lieutenant au Gouvernement. On y attend auſſi un certain nombre d'Émigrans du Nord de l'Irlande.

Suite *de la lettre de M. de Mozé à M. Veron Duverger*, &c.

Pour revenir au phyſique de la rouille, je regarde cette maladie des végétaux, comme très-analogue à celles des animaux; les humeurs trop ſurabondantes par un défaut de tranſpiration, ou pour avoir pris trop de nourriture, venant enſuite à ſe dilater par quelque fermentation ou par quelqu'accident extérieur, cauſent tout le déſordre dont j'ai fait mention plus haut: la tranſpiration des plantes eſt d'une abondance à étonner ceux qui l'obſervent pour la premiere fois. Je ne ſuis point ſurpris que la ſeve accumulée par l'abondance de nourriture pendant les pluies ou par le défaut de tranſpiration pendant les fraîcheurs, ſe dilatant à la premiere chaleur, cauſe l'éruption que nous remarquons dans les bleds rouillés. Si cette rouille eſt plus ordinaire aux froments qu'aux ſeigles & aux orges, qui n'en ſont cependant pas totalement exempts; je l'attribue à ce que le ſeigle eſt plus maigre & moins chargé d'humeurs, & que l'orge a les ports plus ouverts, ce qui rend la tranſpiration de la ſeve plus aiſée & plus naturelle.

Si nos *groies* ou terres calcaires, ſont moins attaquées de la rouille que nos meilleurs fonds, c'eſt ſans doute parce que le bled y trouve une nourriture moins abondante; delà j'avais conclu l'année derniere, que les marnes & les fumiers trop abondans pouvaient contribuer à la rouille, mais cette année je vois des terres qui n'ont jamais été marnées, & même un morceau de terre qui n'a jamais été fumé, & que j'ai enſemencé pour faire une épreuve, je vois, dis-je, autant de rouille dans ces endroits que dans les autres.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

J'avais remarqué l'année paſſée que les endroits bas des champs étaient les plus frappés de la rouille, & j'ai obſervé cette année la même choſe dans les endroits élevés. Comme le mal a varié de place en place, je crois que ſon plus ou moins d'activité a dépendu du plus ou moins de chaleur qu'ont éprouvé les différens terreins, ſuivant que les nuages ont mis à l'abri les uns plus que les autres, ou que raſſemblant les rayons les uns plus que les autres, ils ont cauſé plus ou moins de dommages; c'eſt ce qu'on appelle *coups de ſoleil.*

La différence peut encore être en partie cauſée par les divers états des bleds. Une perſonne très-verſée dans l'agriculture, me diſait que des bleds qui étaient à côté des ſiens, qu'on avait ſemés plutôt, & qui étaient preſque mûrs au milieu de Juillet, avaient très-peu ſouffert de la rouille, au-lieu que les ſiens étaient perdus. Ce fait m'a paru plus utile que toutes mes réflexions & mes obſervations; de-là je crois devoir conclure que tout ce que nous pouvons faire de mieux, eſt de ſemer le plutôt qu'il ſera poſſible, c'eſt-à-dire, auſſi-tôt que nous n'aurons plus trop à craindre que nos bleds montent en tuyau, ou que les inſectes les dévorent avant l'hyver; plutôt nos bleds ſeront mûrs, moins ils auront de temps à courir des riſques. *Fin.*

TABLEAU

De la récolte de 1766, dans le Maine, par MM. de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans, du 12 Août 1766.

Les rapports qui viennent à la Société des différens cantons de la Province du Maine, ſur la quantité & la qualité de toutes les eſpeces de grains de la récolte de cette année 1766, ſe trouvent très-variés; pluſieurs cantons du haut Maine ont recueilli abondamment des ſeigles de bonne qualité, d'autres n'ont fait qu'une récolte ordinaire, quelques-uns n'en ont eu qu'une médiocre. Il en eſt de même des froments, des orges & des avoines. Il ſe trouve des endroits très-maltraités dans les meilleurs fonds, & des domaines entiers tellement gâtés, que la récolte a été abſolument abandonnée; les pailles mêmes qui étaient rouillées (a) & noires, n'ont pu ſervir de nourriture aux beſtiaux.

Ces pertes ſe trouvent compenſées par l'avantage d'une prodigieuſe quantité d'enſemencés qu'on a faits l'hyver & le printemps derniers, ils ont ſurpaſſé de beaucoup tous ceux des années précédentes, pendant leſquelles le bas prix des grains avait contenu le Cultivateur dans ſes travaux & dans ſes avances: cet heureux encouragement eſt dû à la liberté du commerce & de l'exportation des grains; c'eſt elle qui en a ſoutenu le prix en 1765, qui a excité le Laboureur à étendre davantage ſes cultures, enfin à défricher une multitude de petites parties de terres qui étaient reſtées incultes & qui ont très-bien réuſſi cette année. Les ſarazins ou bleds noirs, les maïs & les grenailles d'arriere ſaiſon, offrent encore une belle eſpérance.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA ROCHELLE, *le 16 Août 1766.*

Le beau temps qui a duré déjà pluſieurs jours, a fait ſaulner les marais; de ſorte qu'on eſtime en général qu'il peut s'en être fait en Seudres deux muids par livres ou 20 *aires* de marais. On compte que dans l'Iſle de Ré, les marais ayant commencé plutôt, en auront rendu davantage: cependant comme depuis deux jours le vent s'eſt tourné à l'Oueſt, & qu'on a déjà eu un peu de pluie, on n'oſe encore ſe flatter de rien; mais on deſire très-fort qu'il devienne Nord-eſt, afin qu'on puiſſe continuer les ſaulnaiſons & battre les bleds.

Le froment nouveau eſt au prix de 150 ℔; — l'orge, 70 ℔; — l'eau-de-vie, 98 ℔; — celle de Ré 103 ℔; — celle d'Oleron, 93 ℔; — celle de Cognac, 102 ℔; — le ſucre brut, de 20 à 26 ℔; — le blanc, troiſieme ſorte, de 38 à 40 ℔; — le ſyrop, 9 ℔; — le café de S^t. Domingue, 12 & 13 ß 6 d.; — d°. de la Martinique, 14 & 15 ß; — le rocou, 28 ß; — le coton de S^t. Domingue, 160 & 165 ℔.

ETAT du prix des grains dans la Principauté de Dombes, du 12 Août 1766.

Froment, ...	25 ℔ 6 ß 8 d. *le ſ.*

(a) *V. la let. de M. de Mozé dans cette Gazette & dans la précédente.*

Seigle,	.	.	.	19 ß 6 ℔ 8 ♄. *le ſ.*
Orge,	.	.	.	15
Sarazin,	.	.	.	12
Avoine,	.	.	.	12 *le ſ. de* 24 *b.*

RÉPONSE

De Mr. Deſpommiers au rapport de MM. l'Abbé David, Verrier, &c. inſéré dans les Gazettes N°. 62 & ſuivantes.

On voit, en examinant ce rapport, que le 24 Décembre 1765, à la *Branchoire*, Terre de M. de la Tour, éloignée de Tours de deux lieues, ma charrue attelée de deux bœufs, défricha aiſément un pré rempli d'épais buiſſons d'épines noires; que M. Verrier lui-même laboura ſans ſe fatiguer, & que la charrue du pays ne put y rien faire.

Le ſuccès de l'opération qu'on ne peut diſſimuler, prouve qu'on ne devait rien eſpérer de plus. Mais ces Meſſieurs obſervent ſeulement par conjecture que cette charrue ſerait plus parfaite en y ajoutant ou retranchant. Je diviſerai leurs objections en quatre articles.

1°. Pourquoi la hauteur des roues? Cette hauteur donne une force ſinguliere à l'animal. Au lieu de tirer comme avec des roues baſſes du bas en haut, l'élevation lui procure un tirage horiſontal, la proportion que j'y ai obſervée aide encore beaucoup, & je ne ſuis parvenu à cette hauteur que d'expérience en expérience.

2°. Pourquoi le choc de ma charrue eſt-il plat, au lieu d'être rond comme en Touraine?

Un ſoc rond paſſe difficilement, trouve beaucoup de reſiſtance, & ſa forme lui fait manquer beaucoup de racines.

3°. On demande à l'oreille de ma charrue plus de renverſement.

Elle eſt exactement en demi-tirebouchon. Que l'on jette les yeux ſur tous les défrichemens que j'ai faits, non-ſeulement en Touraine, mais dans tout le Royaume, on y trouvera, & l'exactitude & la propreté. Cet avantage eſt même ſi marqué, qu'en Guienne, où l'on briſe les mottes, après le labour de la charrue en uſage, la terre s'eſt trouvée ſi diviſée après le paſſage de la mienne, que cette dépenſe a été ſupprimée.

4°. On demande enſuite pourquoi j'ôte le coutre de ma charrue dans quelques occaſions.

Le coutre eſt ancien, connu, mais il eſt des cas où il nuit à mes opérations. Quand la bruyere ou les joncs marins ſont trop élevés, je le fais ôter; ces Meſſieurs diſent dans leur rapport qu'ils m'ont vu défricher à Chanteloup ſans ſon ſecours, mais j'en fait uſage dans un défrich^t. ras. La poſition du coutre dépend de l'eſpece de culture; le Laboureur le moins habile a pour cela des regles ſures. On voit que je peux m'en paſſer pour le ſuccès. En réformant ma charrue ſur les proportions que ces Meſſieurs ſemblent déſigner, je la rends ſemblable à la charrue de Touraine, & alors quelle merveilleuſe découverte.

Pour faire uſage de la charrue de Touraine, dans les terres en valeur, on y met deux hommes & ſouvent juſqu'à huit bœufs. Non content d'avoir réduit cet attelage prodigieux à un ſeul homme & à 2 beſtiaux, j'oſai me contenter de ce peu de forces, pour des défrichemens juſques-là poſſibles à la pioche, & le rapport de ces Meſſieurs prouve que cela fut facile.

Le doute que l'on ſemble jetter ſur la parfaite extraction des racines diſparaîtra ſi l'on s'informe de quelle maniere ma charrue défriche. Elle arrache tout, & la pioche coupe. Ces landes, ces épais joncs marains à Chanteloup, Terre de M. le Duc de Choiſeuil, & ſous les yeux de ces Meſſieurs, ſont aujourd'hui couverts de grains de toutes eſpeces, & aucune plante paraſiſte n'a repouſſé: une machine ſimple, peu diſpendieuſe, qui diminue d'une maniere ſi ſenſible la dépenſe de l'agriculture, en la perfectionnant, me paraît intéreſſer l'humanité, & exiger une petite diſſertation.

NOTICE *du Journal d'Avril.*

Ce Journal commence par des *Remarques ſur l'opinion de M. de Monteſquieu, relativement aux Colonies.* L'Auteur de ces remarques commence par écarter les inductions qu'on pourrait tirer de ce que l'on appelle le but de l'établiſſement des Colonies; on a pu, dit-il, enviſager ce but très-diverſement. Mais dans le vrai, il n'y en a point eu d'autre que le vœu (indéterminé, peut-être,) de l'avantage public,

& la queſtion reſte entiere ſur les moyens de procurer cet avantage. L'Auteur diſcute enſuite ſes moyens, & les examine ſous dix faces différentes. Il faut lire ſon Mémoire, d'autant plus difficile à extraire qu'il eſt très-court.

On trouve enſuite une *lettre de M. C. à M****. M. C. ſoutient qu'il eſt très-important de ſçavoir ſi l'agriculture eſt ou n'eſt pas la ſource unique des richeſſes, ſi le revenu qu'elle produit paye ou ne paye pas tous les autres travaux humains, & ſi l'on ſerait ou ne ſeraitpas dans l'erreur, en croyant pouvoir & devoir favoriſer quelque branche de commerce ou d'induſtrie par des moyens préjudiciables à l'agriculture. Il s'attache à prouver que la diſcuſſion ſur ces queſtions eſt d'autant plus importante, qu'elle doit décider de la néceſſité de diminuer, ou de l'avantage d'augmenter les frais de commerce & les dépenſes de luxe; du danger invariable, & en toutes occaſions, ou de l'utilité dans certaines circonſtances des prohibitions & des priviléges excluſifs, & du ſyſtême qui doit être préféré dans l'aſſiette de l'impôt.

Cette lettre eſt ſuivie par une réponſe de M. Q. Cet Auteur a cherché à mettre beaucoup de gayeté dans ſa lettre, il nie tous les principes de M. C. & adopte quelques-unes de ſes conſéquences.

On lit après cette lettre de M. Q. une *ſuite de la répétition de la queſtion des Fabricans de bas de ſoie de Niſmes, ſur les effets productifs de la claſſe prétendue ſtérile par M. H.* Le but de cet Auteur eſt de faire voir que dans le cas de la libre concurrence du commerce & de l'induſtrie, les Marchands & les Artiſans ſont forcés de mettre leur rétribution au rabais, à l'avantage des Nations qui payent leurs ſervices; que dans ce cas le commerce *produit ou procure donc du profit*, & que ſans épiloguer ſur la ſignification exacte des mots *produire & procurer*; il ſuffit de convenir que l'on obtient du profit par le commerce, pour convenir auſſi qu'il n'eſt pas ſtérile.

C'eſt après ce Mémoire qu'on trouve le *rapport des moyens pour & contre la concurrence du fret pour l'exportation de nos grains*, que l'Académie royale des Sciences de Caen s'eſt fait faire par M. *Rouxelin*, Sécretaire perpétuel. Ce morceau dont les concluſions ne ſont cependant pas ſans contradicteurs, eſt recommandable par l'élégance de ſon ſtyle & par la fidélité avec laquelle il rend compte des différentes raiſons que les Parties avaient alléguées juſqu'alors ſur cette matiere.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglais.*

LEs Iſles étrangeres étaient auſſi ſteriles en proviſions que les nôtres, & d'ailleurs ſi éloignées des autres Colonies de leur Nation qui auraient été capables de les approviſionner, qu'elles accepterent volontiers des offres qui leur aſſurerent dans la proximité une ſubſiſtance certaine, & qu'elles pouvaient ſe procurer aiſément, & quelque ſévere que fût la Loi impoſée aux États étrangers par leurs Métropoles, de ne faire aucun commerce avec les Anglais, la néceſſité cependant les força ſouvent de nous ouvrir leurs Ports, avantage dont profiterent particuliérement les Américains ſeptentrionaux. Ils acheterent des Français du ſucre, du coton, des melaſſes, de l'indigo, de l'argent & tous les autres articles de commerce de leur production, & après en avoir pris ce qui était néceſſaire pour leur propre conſommation, ils envoyerent le ſurplus avec les productions de leur Pays en Angleterre, en paiement des manufactures qu'ils en tiraient. Les Habitans des Indes occidentales voyaient bien que ſi les Américains avaient d'autres marchés où ils puſſent aller, que les leurs, il ne ſerait plus dans leur pouvoir de fixer le prix de leur marché. Juſqu'alors les Inſulaires occidentaux avaient vendu leur ſucre, &c. au prix qu'ils voulaient, & n'avaient donné aux Américains, pour leurs denrées, que ce que bon leur ſemblait; mais ce nouveau commerce des Américains avec les Iſles étrangeres, traverſa les vues de nos Inſulaires, & comme il n'était pas uniquement dans leur pouvoir de l'arrêter, on s'adreſſa au Parlement vers l'année 1732, & on obtint un acte pour prévenir autant qu'il ſerait poſſible toute eſpece de commerce de cette nature. Les Américains

ſeptentrionaux étaient alors un peuple preſqu'entiérement inconnu, nombreux, à la vérité, mais pauvre. Ils pouvaient à peine payer quelques argents, & ceux-ci étaient pour la plupart des gens obſcurs que rien n'animait à plaider avec ardeur devant le Sénat Britannique, une cauſe du ſuccès de laquelle cependant dépendaient leurs intérets les plus chers, & la propriété commune de leurs Commettans. Dans toutes les conteſtations entre les Habitans des Indes occidentales & les Américains ſeptentrionaux, dont les intérêts étaient devenus abſolument oppoſés les uns aux autres, les Indiens gagnerent preſque toujours leur cauſe. Il n'y a que très-peu d'exemples où la juſtice nationale & le bon ſens l'aient emporté ſur les forces réunies de l'ariſtocratie des Indes occidentales, dont les Habitans ſe croyaient en droit de prétendre une double prépondérance, comme Membres de la Chambre des Communes, & comme un peuple qui poſſéde de grands biens, tant au-dehors qu'au dedans de ſon Pays.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

De Londres.

On aſſure que le nouveau Traité de commerce conclu entre notre Cour & celle de Peterſbourg, eſt très-avantageux pour l'Angleterre, en ce qu'il lui procurera un grand débit des manufactures Britanniques, qui au moyen des caravanes Ruſſes établies depuis peu à Peterſbourg & à Moſcow, ſeront tranſportées par terre, juſques dans les parties les plus reculées de l'Empire.

Un des principaux Manufacturiers dans Spitalfields, a renvoyé les 1ers. jours d'Août vingt Ouvriers outre les femmes & les enfans, à cauſe de la langueur actuelle du commerce des ſoieries.

La Compagnie des Ouvriers en ſoie a offert une récompenſe de vingt liv. ſterl. à quiconque déclarera les perſonnes qui portent des étoffes de ſoie & des toiles de coton peintes venant de l'Inde.

Les travaux de filature de la ſoie, & les autres branches de cette manufacture dans Spitalfields, ſont tellement diminués que la plus grande partie des pauvres qui ſont employés à ces travaux ſeront renvoyés dans peu de temps.

Près de cent Ouvriers en papier tontiſſe auxquels on a fait les promeſſes les plus avantageuſes, ſe ſont engagés à paſſer à la Nouvelle Yorck, où il s'eſt établi une manufacture de ce papier.

Suite *de la lettre de M. de Morpas à M. Auffray.*

Pour le ſoutien du commerce, pour en faciliter les opérations, & pour étendre le débit poſſible de nos manufactures, il conviendrait que chaque nouvelle étoffe ainſi déſignée par ſon nom, ou par 1re. 2e. 3e. qualité, &c. fût bien fabriquée, & qu'il fut dreſſé procès-verbal par les Bureaux des Marchands, des matieres qui la compoſeraient, de la quantité de fils qui en formeraient la chaîne & la trame, de la dénomination de ces fils, de la largeur de la piece & de ſa longueur; que ce procès-verbal fût dépoſé au Greffe du Chef-lieu de la manufacture, pour que toutes celles de cette eſpece qui ſe fabriqueraient à l'avenir y fuſſent conformes; & pour aſſurer au public regnicole & étranger cette conformité, indépendamment de leur dénomination garantie du Fabricant par ſon inſcription; je jugerais néceſſaire qu'elles fuſſent inſpectées & marquées par les Bureaux des Marchands, confiſquées ſi elles ne ſe trouvaient point conformes au Procès-verbal qui aurait été dépoſé, & le Fabricant puni comme vous propoſez qu'il le ſoit; en obſervant cependant, qu'il lui ſerait libre de leur donner plus ou moins de largeur en proportion du nombre de portées ou de fils de chaîne contenus dans la piece dont il aurait été dreſſé procès-verbal.

Je vous demande s'il y a un Fabricant, à moins qu'il ne ſoit de mauvaiſe foi qui puiſſe s'oppoſer à un arrangement qui lui procure toutes ſortes de facilités, & qui ne gêne en rien ſon induſtrie.

Cependant, Monſieur, je ſuis moins attaché que vous à mon opinion, & ſuis plus en garde contre mes propres lumieres, car je ne prétends pas donner pour une regle à ſuivre, ce que je n'ai avancé dans cette lettre que pour répondre en quelque ſorte à vos vues & leur donner plus de ſolidité. Je penſe au contraire qu'il ſerait plus prudent de ſolliciter le Miniſtre pour

l'engager à envoyer dans les Villes de manufacture qui méritent quelque conſidération, une perſonne intégre & éclairée, ſuffiſamment munie d'inſtructions relatives à ſa miſſion, qui convoquât une aſſemblée générale des Chefs, tant de la Ville que de la Campagne, qui font partie de chaque manufacture.

Dans chacune de ces aſſemblées on aviſerait aux moyens les plus convenables à faire proſpérer la fabrication au-dedans & au-dehors, ſoit en demandant l'exécution des réglemens tels qu'ils ſubſiſtent, ſoit en y faiſant les retranchemens ou augmentations analogues à nos mœurs, à nos uſages & à notre conſommation préſente, ſoit enfin en y propoſant votre ſyſtême tel qu'il eſt ou tel que je le propoſe. Il ſerait libre à chacun de dire ſon avis motivé pour ou contre chaque propoſition; l'avis donné ſerait inſcrit ſur le regiſtre de la Communauté, & ſigné par celui qui l'aurait propoſé & ſes adhérans, on obſerverait la même formalité pour l'avis contraire: le prépoſé du Miniſtre en dreſſerait ſon procès-verbal, lequel ayant été lu en pleine aſſemblée, & ſigné des Gardes en charge, ſerait envoyé au Conſeil, pour en décider ainſi qu'il le jugerait convenable pour l'avantage de la manufacture.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES.

A. 1766.	*Jeudi* 21.	*Ven.* 22.	*Sam.* 23.
Amſterdam.	55 $\frac{3}{4}$ 7 8e	. . . .	. . . .
Londres. .	32 $\frac{1}{8}$ 3 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 $\frac{1}{4}$ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 $\frac{3}{4}$ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	$\frac{1}{4}$ pe . .	. . . .	. . . .

ANNONCE DE LIVRE.

Inſtruction des Négocians, ouvrage utile aux Juges & Conſuls & à tous ceux qui font le commerce, par P. J. Maſſon, Imprimeur-Libraire, nouvelle édition. A Blois chez l'Auteur; & à Paris chez Saugrain le Jeune, Libraire, rue du Hurepoix, 1766, vol. in-12.

On trouve dans ce livre tout ce qui concerne le change, la banque, les commiſſions, les regiſtres, les ſociétés, les billets, quittances, mémoires, lettres de crédit, Juriſdiction Conſulaire, lettres de change, &c. Toutes ces choſes ſont préſentées avec des définitions courtes & claires, & rendues ſenſibles par des exemples.

AVIS.

Une Compagnie formée pour l'exécution d'une entrepriſe autoriſée par Lettres-patentes enregiſtrées, & dont l'utilité, l'avantage & le produit ſont démontrés, a beſoin de 150000 liv. pour aider à ſon établiſſement.

Pour le rembourſement de cette ſomme, la ſureté & l'avantage des prêteurs, & leur procurer un bénéfice dont ils ayent lieu d'être contens, elle offre de leur abandonner pendant dix ans la moitié du produit ou bénéfice de l'entrepriſe, toutes charges déduites.

Les fonds ne ſeront faits qu'autant qu'il y aura pour 150000 ℔ de ſoumiſſions, & ils ne ſe feront qu'en trois termes de deux mois en deux mois.

Ceux qui prendront intérêt dans l'affaire pour 15000 ℔, auront voix délibérative aux aſſemblées.

On ne pourra prendre d'intérêt au-deſſous de 625 ℔, qui eſt la proportion d'un denier dans 20 ß, relativement aux 150000 ℔.

Les dix années, pour participer au bénéfice, ne commenceront à courir que du jour que l'entrepriſe ouvrira ſon Bureau; ce qui ſera annoncé par des Affiches publiques.

Le Caiſſier fournira des reconnaiſſances des ſommes qu'on lui remettra.

Pour plus ample éclairciſſement, il faut s'adreſſer à Monſieur COURLESVAUX, *Procureur au Châtelet, Parvis Notre-Dame.*

FINANCES.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 1^er. Août 1766.

Qui ordonne que les Billets de monoie, Lettres de change & Titres de créance du Canada, de propriété Anglaise, seront admis à la Liquidation ordonnée par l'Arrêt du Conseil du 15 Décembre 1764, après que les formalités prescrites, tant par la convention du 29 Mars dernier, que par les articles joints au présent Arrêt, auront été observées.

LE ROI s'étant fait représenter, en son Conseil, les quatre articles signés à Londres le 24 Juin 1766, entre l'Ambassadeur de Sa Majesté, & l'un des principaux Secrétaires d'État du Roi de la Grande-Bretagne, relativement à la convention du 29 Mars précédent, concernant les papiers du Canada : & Sa Majesté voulant autoriser les sieurs Commissaires, députés pour la liquidation desdits papiers, à se conformer dans leurs opérations aux dispositions de ces quatre articles. Oui le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les Billets de monnoie, Lettres de change & Titres de créance du Canada, pour lesquels les Porteurs justifieront avoir rempli les formalités prescrites, tant par la convention du 29 Mars dernier, que par les quatre articles dont copie demeurera annexée au présent Arrêt, seront admis à la liquidation ordonnée par l'Arrêt du Conseil du 15 Décembre 1764, pour les Titres de créance ; & par les Arrêts des 29 Juin & 2 Juillet de la même année, pour les Lettres de change & Billets de monnoie: dérogeant à toutes dispositions des précédens Arrêts qui pourroient être à ce contraires. Mande & ordonne Sa Majesté aux sieurs Commissaires, députés par les Arrêts du Conseil des 15 Octobre 1758 & 29 Novembre 1761, & à ceux députés par l'Arrêt du 29 Juin 1764, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, chacun en ce qui les concerne. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant tenu à Versailles le premier Août mil sept cent soixante-six.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.

ARTICLES

Concernant les Papiers du Canada, de propriété Anglaise, signés à Londres le 24 Juin 1766, entre l'Ambassadeur du Roi, & l'un des principaux Ministres de Sa Majesté Britannique.

COMME il a été stipulé, dans la convention signée à Londres le 29^e. jour de Mars dernier, pour liquider le Papier de Canada, appartenant aux sujets de la Grande-Bretagne, que s'il arrivait que les Commissaires ou Députés respectifs, préposés à cette liquidation, fussent d'avis différent, la décision de l'objet en question serait déférée à l'Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne,& au Sécretaire d'État de Sa Majesté Britannique; & ce cas étant arrivé: Nous CLAUDE-LOUIS-FRANÇOIS DE REGNIER, COMTE DE GUERCHY, Ambassadeur de Sadite Majesté Très-Chrétienne; & Nous CHARLES, DUC DE RICHMONT-LÉNOX ET AUBIGNY, l'un des principaux Secrétaires d'État de Sadite Majesté Britannique, sommes respectivement convenus des articles suivans en interprétation du 10^e. art. de lad. convention.

ARTICLE PREMIER.

Que tous les Papiers que l'on pourra prouver par bordereau, seront prouvés par ce moyen.

II. Que tous les Papiers rejetés d'un bordereau (pourvu que ce ne soit pas le bordereau entier) seront prouvés par le possesseur, comme sans bordereau, assujettis à la preuve requise en tel cas.

III. Que toutes les copies Notariales de bordereaux, seront admises comme originaux, lorsqu'il paraîtra par le certificat du Notaire, que ceux-ci ont été mis en dépôt entre ses mains.

IV. Que les copies de bord. attestées ou non attestées par un Notaire, seront admises comme preuve suffisante, pour en liquider le Papier, après le 1^er. Octobre pro-

chain, ſi le bordereau original n'a déjà été préſenté & admis à la liquidation.

En foi de quoi nous avons ſigné les articles ci-deſſus de notre main, & y avons fait appoſer le cachet de nos armes. FAIT à Londres le vingt-quatrieme jour de Juin mil ſept cent ſoixante-ſix.

Signé GUERCHY & RICHMONT.

AUTRE Arrêt du 30 Juin 1766, portant réglement pour la perception des droits des *Quatre-Membres* de la Flandre maritime.

AUTRE du 26 Juin 1766, concernant les corvées du chemin de Moiſſelles à Baillet & autres, dans la Généralité de Paris.

ORDONNANCE

Du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 15 Juillet 1766.

Qui ordonne que les Routes conſtruites par ordre du Roi, ſeront terminées chacune dans la largeur reſpective qu'elles doivent avoir; & par-tout où elles ne le ſeraient encore, par foſſés, berges, talus, ou de telle autre maniere certaine & apparente qui ſera indiquée aux Entrepreneurs.

Fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Particuliers, Laboureurs ou autres, d'entreprendre ſur ladite largeur, par labours, ſemailles, plantations, ou de quelqu'autre maniere que ce ſoit; de combler les foſſés, déteriorer les berges, talus ou autres marques indicatives de la largeur; à peine de voir les grains, vignes, légumes ou autres productions quelconques, ſemés ou plantés au-delà deſd. limites, coupés & arrachés; & d'être en outre pourſuivis à la requête du Procureur du Roi, pour la condamnation en l'amende, & au rétabliſſement deſdits foſſés, berges & talus, &c.

Enjoint aux Entrepreneurs, auſſi-tôt après la prochaine récolte, de faire couper & arracher tout ce qui ſerait ſemé par la ſuite, ou qui ſe trouverait planté au-delà des ſuſdites limites.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Conſeiller du Roi, Lieutenant Général criminel de la Sénéchauſſée de Poitou & Siege préſidial à Poitiers. Elle a, contre les coutumes & uſages ordinaires des autres du Royaume, conformément à la Déclaration du Roi, du mois d'Août 1436, confirmée par Arrêt du Parlement de Paris du 12 Juin 1679, la prévention ſur tous les Juges ſubalternes du Reſſort qui s'étend juſqu'à 40 lieues de Poitiers, elle a encore pluſieurs autres prérogatives ſur leſquelles on aura tous les éclairciſſemens néceſſaires, en s'adreſſant à M^e. Soullard, Procureur au Préſidial, rue des hautes treilles, à Poitiers.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Maigret,	21^e.	P.	26
Rouſſeau,	26^e.	A.	28
D'Eaubonne,	37^e.	A.	27
Nau de St^e. M.	43^e.	A.	28
De l'Auge,	48^e.	C.	28
Bretonnier,	58^e.	A.	28
Deſplaſſes,	61^e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août. 1766.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 2
Ac. des Indes.	1302 ½	1306	1302 ½
Emp. de la Com.			421
Prom. à 5 p ⁰/₀	17	17 ½	
Prom. à 4 p ⁰/₀	36	36	36
Ac. des Fermes.	850	850. 52 ½	852 ½
Amortiſſement.	16	16	16
2 ſ. p. l. du Dix.	15	15	
3^e. Loterie.		23	
Annuités.	418		418
Coup. d'An.	82	82	
Emp. de 50 mil.	22 ½	22 ½	22 ½
Emp. de 30 mil.	25 ½	25 ½	25 ½
Col. 1759.	28	28	28
Canada.	31	31 ½ 32 ½ 5m	32. 33 10m
4^e. L. Epoques.	24 10^e. 28 ½	24.24 ½ 10^e 28 ½ 29	24
Nouette.	25. 25 ½ J. 28 ½.	25 ½ Av. 27 ½ J. 28 ½	25 ½ Av. 27 ½ J.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⁰/₀			
Bretagne.			
3 p ⁰/₀ ſur les Cui.			